

REPUBLIQUE DU TCHAD

 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

 MINISTÈRE DE L'ELEVAGE
 ET DES PRODUCTIONS ANIMALES
 Progrès

 DIRECTION GENERALE DU MINISTÈRE

 PROGRAMME D'APPUI STRUCTURANT
 DE DEVELOPPEMENT PASTORAL



Unité – Travail – Progrès

جمهورية تشاد

 رئاسة الجمهورية

 وزارة الثروة الحيوانية
 والإنتاج الحيواني

 الأمانة العامة

 برنامج الدعم المشيّد
 للتنمية الرعوية

Sécuriser le foncier agro-pastoral et prévenir les conflits agro-pastoraux en Afrique du Centre et de l'Ouest

Colloque régional, N'Djaména, 23-26 novembre 2021

Note conceptuelle¹ - 23 aout 2021



¹ Version révisée pour intégrer les recommandations de la réunion préparatoire des parties prenantes régionales des 29 et 30 juin 2021



Dialogue, négociation, accords sociaux entre éleveurs au Niger

1- Contexte

1.1- Le pastoralisme, activité essentielle des zones subsahariennes de plus en plus menacée

A l'échelle régionale, le pastoralisme, système d'élevage fondé sur la mobilité des hommes et des troupeaux, est un élément économique important dans les pays d'Afrique subsaharienne. Il assure environ 50 % du PIB agricole de certains États comme le Tchad, le Mali ou le Niger. Il joue aussi un rôle essentiel dans l'alimentation en produits animaux des marchés des villes sahéliennes et des grandes métropoles de la côte du Golfe de Guinée. Cependant, le pastoralisme se trouve de plus en plus confronté aujourd'hui à diverses formes de contraintes d'origines multiples et complexes, un contexte agroclimatique particulier mais également des compétitions pour l'accès aux ressources, tant entre éleveurs qu'avec les agriculteurs. Ces contraintes croissantes ont été relevées par la Déclaration de N'Djamena issue du Symposium ministériel régional sur la contribution de l'élevage pastoral à la sécurité et au développement des espaces saharo-sahéliens adoptée le 29 mai 2013 suivi celle de Nouakchott sur le pastoralisme le 29 octobre 2013. Les réponses engagées à ce titre ont été davantage envisagées en termes d'appui à la santé animale et d'équipements en infrastructures hydrauliques et commerciales qui ont apporté des contributions essentielles au développement pastoral. Mais ces différents programmes ont peu abordé jusque-là la question sous-jacente des politiques publiques de gestion du foncier agro-pastoral, alors que celle-ci est au cœur des transformations du pastoralisme au vu des évolutions des contextes locaux et régionaux.

La situation du Tchad, pays qui constitue une des plus grandes régions d'élevage pastoral du continent africain (avec plus de 88 millions de têtes de bétail pour tous systèmes et espèces confondus), illustre bien ces réalités vécues par les pasteurs. Les potentialités pastorales de ce pays ont permis le développement d'une grande diversité de systèmes d'élevage. Ils ont en commun de valoriser de vastes superficies de ressources communes présahariennes, sahéliennes et soudaniennes (pâturages naturels, terres salées, vaine pâture des espaces cultivés après les récoltes, eaux de surface, points d'eau aménagés). Cette valorisation des ressources diverses et complémentaires parfois sous des grandes amplitudes n'est possible que grâce à l'organisation sociale de la mobilité des troupeaux par les sociétés pastorales avec des flux transfrontaliers importants suivant la saison.

Alors que de nombreux travaux ont démontré les impacts positifs des systèmes mobiles, tant au plan économique qu'environnemental, les pasteurs éprouvent de plus en plus de difficultés à se déplacer au vu de la densification des espaces et aux entraves à la mobilité qui en découlent, ce qui occasionneraient de plus en plus de conflits d'accès aux ressources agro-pastorales. Pour autant, d'autres facteurs que la seule densité d'occupation de l'espace

impactent également les conditions de mobilité de plus en plus critiques des troupeaux et leurs familles. **C'est un véritable faisceau de contraintes qui est à examiner dans chacun des contextes** socio-économiques et environnementaux des espaces valorisés par une grande diversité de systèmes pastoraux mobiles :

- ✓ **Le changement climatique** est souvent mentionné, il peut constituer un facteur aggravant dans la montée des contraintes (variabilité, température, événements extrêmes inondations, sécheresse...) conduisant les éleveurs à s'adapter par des mobilités exceptionnelles ;
- ✓ C'est surtout **l'accroissement démographique** qui induit l'augmentation massive de la pression des cultures au détriment des parcours naturels, des espaces permettant l'accès à l'eau, des aires de pâturages et des couloirs de passage. La saturation de l'espace agro-pastoral pousse même une partie des agriculteurs sans terre à aller cultiver plus au Nord dans les zones pastorales jusque-là dédiées intégralement au pâturage ;
- ✓ **Le mauvais état des infrastructures pastorales hydrauliques, vétérinaires et socio-sanitaires dans les espaces pastoraux** met en relief un contraste saisissant avec l'augmentation du nombre d'animaux conduits par les éleveurs mais aussi par les agriculteurs). Alors qu'une véritable recomposition des espaces se produit dans les zones pastorales sahéniennes, les attentes des populations pastorales sont de plus en plus difficiles à couvrir par les Etats ;
- ✓ **Les changements de systèmes de culture** peuvent aussi parfois perturber fortement l'accès aux ressources pastorales. C'est particulièrement le cas quand on passe de systèmes de cultures annuelles de céréales pluviales à des cultures pérennes. On pourrait citer les plantations massives d'anacardiens en Côte d'Ivoire et au Ghana ainsi que le développement des vastes superficies de cultures annuelles en saison sèche, comme avec le *berbéré*, sorghos de contre saison au Tchad ;
- ✓ **L'évolution des modes de gouvernance des ressources** est très souvent à l'origine d'une insécurité prégnante au cours de la mobilité des communautés pastorales. Les instances coutumières qui assuraient la régulation de l'accès aux ressources sont souvent en perte de légitimité. Les instances mises en place à travers l'Etat et la décentralisation disposent de responsabilités encore peu définies en matière foncière et leur intégrité est souvent questionnée dans la gestion des différents liés à la transhumance ;
- ✓ **La remise en cause des liens sociaux** sédentaires/transhumants semble bien souvent en voie de fragilisation du fait de la violence de certains conflits et de l'instrumentalisation politique grandissante qui est faite des tensions liées à la transhumance ;
- ✓ Par répercussion à la pression agricole et des risques de conflits agro-pastoraux, les **périphéries des aires protégées** peuvent constituer encore des aires de replis pour les pasteurs. Mais cela soulève la question de l'interface entre élevage et faune sauvage et de l'intégrité des zones destinées à une protection intégrale de la biodiversité ;
- ✓ **L'extension rapide de très vastes zones de grande insécurité**, dominées aujourd'hui par des groupes armés insurrectionnels, soumises aux prélèvements d'un banditisme violent, voient se généraliser le vol de bétail, les prises d'otages des enfants, la circulation des armes et guerre. Aussi l'assimilation est de plus en plus marquée dans les médias et chez certains décideurs entre pasteurs et insécurité. Cette violence croissante constitue un facteur majeur qui modifie profondément l'occupation de l'espace et les relations entre les communautés agricoles et pastorales, sahéniennes et côtières ;

- ✓ **Les Etats, face à de tels bouleversements, sont peu outillés au plan stratégique et réglementaires.** Certains ne disposent que de législations anciennes et bien peu adaptées à ces dynamiques. D'autres ont bien engagé des réformes foncières qui sont plus ou moins abouties, et plus ou moins bien mises en œuvre dans les territoires.

La combinaison complexe de ces différents facteurs met sérieusement à mal la viabilité des systèmes agro-pastoraux au Tchad et dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Elle rend les mobilités plus risquées et plus difficiles à organiser, elle fragilise fondamentalement tout un secteur économique et amplifie les conflits entre agriculteurs et pasteurs, mais aussi entre pasteurs. Pourtant, le pastoralisme, par sa mobilité et ses aptitudes d'adaptation aux contraintes climatiques, demeure une activité indispensable, voire unique pour une mise en valeur pérenne de nombreuses zones arides comme pour des zones de faible fertilité des sols pour lesquelles la fertilisation organique devient un enjeu majeur. Au Tchad par exemple, on estime ainsi que 40 % de la population tchadienne tirerait l'essentiel de ses ressources de l'élevage pastoral.

1.2- Fragilisation des logiques pastorales accélérée par la croissance de l'insécurité foncière

En réalité, plus en profondeur derrière ces différentes contraintes aux origines diverses, les logiques pastorales en Afrique subsaharienne sont encore davantage fragilisées par la **déstabilisation des régimes fonciers historiques de gestion des pâturages et des espaces de parcours**. Ces questions se posent en raison de l'emprise pastorale sur la terre qui ne relève pas d'une mise en culture du sol. De nature très temporaire l'exploitation de l'herbe par la pâture imprime une empreinte beaucoup moins forte sur la terre. De ce fait, **les systèmes de tenure foncière pastorale ont été profondément affectés par les politiques foncières** qui, avec l'accroissement démographique et les crises écologiques, contribuent à la destruction des moyens d'existence de ces communautés pastorales.

Ces problématiques sont à nuancer bien entendu en fonction des pays et des zones notamment pastorales sahéliennes et agricoles soudaniennes avec, entre les deux, une grande diversité de situations agro-pastorales où les enjeux et la perception du foncier agro-pastoral diffèrent suivant les acteurs.

Le défi majeur aujourd'hui est de pouvoir mettre en place des dispositions juridiques adaptées aux espaces pastoraux et agro-pastoraux. Cette problématique a conduit le CILSS et la FAO à organiser une rencontre régionale à Lomé au Togo en mars 2019 pour débattre de la gouvernance responsable des régimes fonciers agro-pastoraux dans l'espace CEDEAO et la protection des droits des communautés rurales. Cette rencontre a permis de formuler des recommandations en termes de cadres politiques et institutionnels régissant les régimes fonciers agro-pastoraux. Mais **le rapport entre le droit coutumier et le droit positif n'a pas été abordé** alors que les usages pastoraux et la relation de pâture ont été justement mis à mal par le droit positif bien que dans plusieurs pays les politiques publiques actuelles aient récemment tenté de revaloriser le pastoralisme en ce sens.

1.3- Insécurité civile une menace extrême pour la viabilité pastorale dans la sous-région

Aggravant largement cette situation de faible reconnaissance du foncier pastoral, le pastoralisme est confronté ces dernières années à **l'explosion de l'insécurité sur de très vastes espaces**. La **multiplication des zones d'insécurité** dans le Gourma (Mali, Burkina Faso, Niger), en RCA et dans le bassin du Lac Tchad met en lumière les risques d'un développement des conflits communautaires prenant directement à partie le pastoralisme mobile. Parallèlement, on note une médiatisation des conflits agro-pastoraux dans les pays côtiers et les espaces transfrontaliers qui va de pair avec **la multiplication des dispositifs**

législatifs de spécialisation et de délimitation exclusive des espaces et de restriction de la transhumance.

De manière concomitante, on assiste ainsi au basculement de vastes zones de fort potentiel pastoral du Gourma, des zones humides du Lac Tchad et de la Komadougou, du Nord Ouest du Nigeria, de la tristement célèbre zone des « trois frontières » dans la violence et l'insécurité, alors que plusieurs pays côtiers de l'Afrique de l'ouest sont de moins en moins enclins à accueillir comme par le passé la transhumance en saison sèche. Chacun de ces espaces jouaient un rôle essentiel de repli et de sécurité stratégique pour les pasteurs lors des sécheresses. Face à cette montée de la violence associée aux sociétés pastorales, les décideurs de ces régions soudaniennes tendent à développer des politiques de régulation de plus en plus exclusives de la transhumance en défaveur de la pratique de la mobilité pastorale². Certains vont jusqu'à promouvoir le *ranching* sous différents régimes fonciers (privatisation, gestion publique par les collectivités territoriales, etc.) comme alternative radicale à la transhumance.

Ces différents dispositifs législatifs sont présentés comme une solution définitive aux conflits dits « agriculteurs-éleveurs » et à l'insécurité qu'ils sont censés générer dans un contexte de forte médiatisation des tensions violentes prenant à partie les populations pastorales. **Cette montée des asymétries entre les politiques foncières pastorales des pays sahéliens et des pays côtiers** est absolument critique face aux perspectives d'augmentation de la variabilité des pluies. C'est plus largement **l'efficacité à moyen terme du système productif d'intégration régionale** que constitue la transhumance et le commerce du bétail des pays du Sahel vers les pays côtiers que ces politiques peuvent mettre à mal. Particulièrement concernées et sensibles à ces questions, les organisations professionnelles des éleveurs et les organisations régionales comme la CEDEAO et le CILSS ont engagé un processus de dialogue annuel de haut niveau entre pays côtiers et pays sahéliens sur la transhumance apaisée. Ils ont aussi promu la formulation d'un Programme Régional d'Investissement pour le Développement de l'Élevage dans les Pays Côtiers. Une première rencontre décentralisée de ce type dans l'espace du bassin du Lac Tchad assortie d'une feuille de route s'est tenue en septembre 2019 à Ndjamen en République du Tchad. C'est cette rencontre qui a fait germer l'idée du présent colloque régional sur le foncier agro-pastoral inscrit initialement dans cette feuille de route pour 2020.

1.4- La prise en compte du foncier agro-pastoral dans les politiques publiques

Partant de ces constats, on est amené à dire que **la question foncière se trouve au centre des défis et enjeux d'accès aux ressources, aux droits et à l'espace**. C'est ainsi que plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest ont initié des réformes foncières et législatives. Plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest (Niger, Mali, Mauritanie notamment) avaient initié des réformes foncières et législatives. Ces réformes ont démarré depuis la fin des années 1990 et on peut aujourd'hui évaluer la portée de ces réglementations issues pour la plupart d'un processus d'études des régimes fonciers agro-pastoraux (Niger) et de larges concertations sur le territoire (Niger, Mauritanie). L'analyse doit également considérer les institutions de gestion du foncier mises en place par ces textes (instances déconcentrées au Niger, structures de gestion décentralisée en Mauritanie et au Mali), leur pertinence et leur efficacité. Plus récemment,

² *Loi relative à la transhumance et aux déplacements du bétail de 2016 en Côte d'Ivoire (créant deux types d'espaces de pâture : les zones d'accueil des transhumants relevant de la compétence de l'Etat d'une part et les zones de pâturage privées) ; Loi anti open-grazing dans les états fédérés du centre et du sud du Nigeria à partir de 2017 ; Plan National de transformation de l'Élevage au Nigeria lancé en 2019 qui vise à remplacer le pastoralisme par le ranching ; Arrêté relatif à l'identification de zones de ranching au Togo en 2020 ; Arrêté interministériel d'interdiction de la transhumance au Bénin en 2020 ; Arrêté portant organisation de la transhumance au Togo (et demande aux collectivités territoriales d'identifier des zones de ranching) ; Annonces répétés de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée et du Nigeria de vouloir restreindre les transhumances transfrontalières.*

d'autres pays se sont lancés dans ces réformes foncières, comme le Tchad qui a engagé des concertations de novembre 2009 à décembre 2011 pour travailler sur un projet de Code Pastoral. Très inspiré du Code Rural du Niger, ce projet de texte introduit dans le circuit d'approbation (Gouvernement, ensuite Parlement) à la fin 2014, a rencontré de grandes difficultés lors du débat au parlement, du fait des divergences de perceptions de certains articles. Le texte a été adopté par l'Assemblée Nationale mais finalement retiré au vu des oppositions entre certains députés relatives à l'application d'un tel Code Pastoral. Face à un tel blocage et pour mieux s'affranchir d'une législation régissant le nomadisme et la transhumance qui date de 1959, plusieurs acteurs mobilisés par la plateforme pastorale du Tchad se sont alors lancés dans l'élaboration concertée d'une stratégie nationale de développement pastoral permettant d'orienter les actions et les aménagements des espaces agro-pastoraux en tenant compte de la diversité des systèmes d'élevage et des caractéristiques des agro-éco-systèmes régionaux.

Dans ces tentatives de construction de réglementations foncières, notamment dans les différentes orientations prises par les pays, on trouve une diversité d'outils, de formules et finalement de choix politiques. Chacun résulte d'une manière de penser le pastoralisme dans la dynamique des territoires : zonages et immatriculation foncière pastorale, reconnaissance des conventions locales, schémas d'aménagement foncier et/ou pastoral, limitation de la transhumance et/ou sédentarisation/fixation de l'élevage dans des ranchs, institutionnalisation du pastoralisme, conventions de pâturage (annuelles/pluriannuelles), groupements pastoraux, Associations foncières pastorales de gestion collective des espaces pastoraux, régulation pastorale locale (pactes pastoraux), réduction des terres pastorales, privatisation des terres collectives... Cette diversité de choix politiques, ouvre sur différents champs du possible et renvoie en partie à la singularité des trajectoires historiques des différents pays, complexifie la dynamique du pastoralisme à l'échelle régionale. Elle devra être questionnée dans le cadre de ce colloque.

Pour aller plus loin, par-delà la littérature et les études intéressantes, il est donc plus que nécessaire **de travailler directement avec les auteurs des travaux et surtout faciliter les échanges entre les acteurs des réformes, notamment les politiques, et les institutions et les représentants des pasteurs et des populations.**



Un marché à bétail en période de transhumance au Nord du Bénin

2- Justifications de l'organisation du colloque régional sur le foncier agro-pastoral

2.1- Justification pour ce partage des connaissances et expériences

C'est dans ce contexte, qu'une rencontre régionale voire internationale autour de l'enjeu du foncier agro-pastoral, de la mobilité pastorale par le droit et dans les réformes foncières est envisagée.

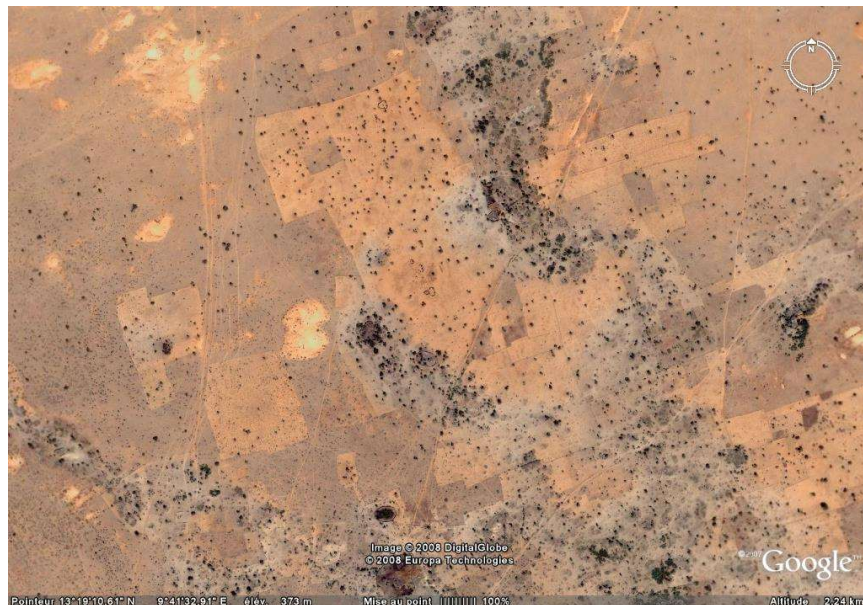
Ce colloque régional s'inscrit bien dans ce **contexte du flou juridique autour du foncier agro-pastoral**. Il s'agit d'aller au-delà de simples recommandations sanctionnant souvent la fin des rencontres pour produire des connaissances sur le foncier agro-pastoral afin d'**aider les politiques à trouver un équilibre entre les mobilités nécessaires à la gouvernance pastorale et la définition officielle et éventuellement rigide des droits que suppose la sécurisation d'un titre juridique**. Reconnaître la légitimité des mobilités dans les droits d'usage liés aux nécessités pastorales (accès, passage, pâturage, abreuvement etc.) permet de **renforcer et d'adapter les droits positifs aux réalités des systèmes de production pastorale et par conséquent de sécuriser le foncier agro-pastoral**. Ce foncier agro-pastoral doit être assez flexible pour être adapté à la mobilité des troupeaux, tout en garantissant l'accès à des ressources incertaines. Ce colloque, au-delà des politiques à l'intérieur de chaque Etat, devrait aussi bien-sûr **aborder la question de la politique foncière qui s'intègre dans une perspective régionale** de gestion de l'élevage pastoral.

2.2- Recommandations des parties prenantes régionales les 29-30 juin 2021

Suite au long blocage de cette activité en 2020 du fait de la pandémie, une réunion préparatoire a été organisée les 29 et 30 juin 2021. Elle a rassemblé à distance les principales parties prenantes des deux régions concernées notamment la CEDEAO, le CILSS, la CEEAC, les OPR et plusieurs partenaires techniques et financiers. Présidée par le Ministre de l'Elevage du Tchad cette rencontre a confirmé la pertinence de cette rencontre. Elle a débouché sur un certain nombre de recommandations qui ont amené à la présente version révisée de la note de cadrage. Cette rencontre préparatoire a également permis la discussion d'une feuille de route de préparation de ce Colloque Régional fixé en présentiel à Ndjaména en novembre 2021. Ce sont ainsi huit points de recommandations aux organisateurs qui ont été mis en avant à l'issue de cette rencontre :

1. Maintenir le thème de l'événement, dont **la pertinence est confirmée par les institutions**, depuis le Ministre de l'Elevage du Tchad jusqu'à la CEDEAO, à travers son Directeur de l'Agriculture et du Développement Rural, en passant par le Secrétariat Exécutif du CILSS et les différentes institutions présentes (CTFD, FAO, CSAO SWAC/OECD...);
2. **Renforcer le positionnement à mi-chemin entre évènement scientifique et partage des contextes et des pratiques des acteurs** de la gestion du foncier agro-pastoral ;
3. **Prendre en considération la richesse des débats en perspectives, au vu de la diversité des situations**, comme de la progression des tensions socio-foncières et sécuritaires ;
4. **Recentrer les ambitions de l'événement** : plutôt que de viser la production d'une politique foncière en tant que telle, il s'agirait de **produire et partager des connaissances qui puissent orienter la construction des politiques**, alimenter l'élaboration d'un cadre harmonisé du foncier agro-pastoral au niveau régional et inspirer les acteurs des réformes foncières ;

5. Au-delà de la production d'instruments juridiques, **aborder la question de la mise en œuvre effective des textes par les acteurs de la gouvernance** ;
6. **Mettre l'accent sur le renforcement des liens et des complémentarités entre systèmes agricoles et systèmes d'élevage**, pour ne pas rester sur des options de séparation des espaces agricoles et pastoraux ;
7. **Mettre en cohérence les travaux avec la vision prospective développée par la CEDEAO** pour une vision partagée d'un pastoralisme mobile modernisé, plus intégré et soutenu par les acteurs des territoires ;
8. **Intensifier la consolidation du budget pour s'assurer de répondre aux ambitions de la rencontre.**



Densification de l'occupation des terroirs agricoles et espaces pastoraux au Niger Centre Est

3- Objectifs du Colloque

3-1 Objectifs du colloque

L'objectif général de ce colloque régional sur le foncier agro-pastoral est donc de partager les expériences et les analyses nationales et régionales avec les acteurs concernés par la problématique du foncier agro-pastoral, notamment les institutions publiques et les organisations professionnelles des éleveurs qui la plupart du temps entretiennent des positions différentes sur la question. Le colloque devrait surtout partager les travaux en cours et aider à **créer des connaissances autour du foncier agro-pastoral** pouvant servir de matrice des futurs textes innovants concernant les politiques publiques de sécurisation du foncier agro-pastoral à l'instar de ce qui est en train d'être développé par la Plateforme Pastorale du Tchad appuyée par le PASTOR .

Ce colloque devrait ainsi présenter les situations contrastées sur l'évolution des dispositifs législatifs et règlementaires et animer des échanges autour du foncier agricole rural en général et du foncier pastoral en particulier. A ce titre, les différentes options juridiques existantes et les expériences en cours dans les pays disposant d'une mobilité du bétail (transhumance,

parcours), seront mises sur la table et discutées au regard des contextes (environnementaux, économiques, sociaux, politiques, cognitifs). Il sera donc question de :

- **Partager les expériences et analyses des contextes nationaux et sous-régionaux, des politiques foncières et des innovations** dans la gestion apaisée et durable du foncier agro-pastoral ;
- **Produire des connaissances pour orienter les politiques publiques** dans la sécurisation du foncier agro-pastoral ;
- **Evaluer les impacts des réglementations nationales lancées depuis les années 1960 puis à leurs révisions plus récentes au niveau national**: Code Pastoral de Mauritanie, Code Rural du Niger, Charte Pastorale et Loi Foncière Agricole du Mali, réglementation de la Transhumance au Togo, en Côte d'Ivoire et au Bénin, loi *anti open grazing* et instauration de ranchs pilotes au Nigeria, chartes foncières au Burkina Faso, etc...),
- **Evaluer le fonctionnement des institutions en charge de la sécurisation du foncier** dans les différents pays de la sous-région ;
- **Inspirer les acteurs de la relance des politiques foncières intégrant de manière équitable les différents droits d'usages agricoles et pastoraux** dans la région (à l'intérieur des Etats et dans les espaces transfrontaliers) ;
- **Accompagner les initiatives de dialogue transfrontalier pour définir une vision régionale et intégrée** ainsi que des interfaces transhumances/ aires protégées ;
- **Formuler les recommandations opératoires à destination des politiques publiques**, pour contribuer à la sécurisation du foncier agro-pastoral à l'échelle sous-régionale.

3-2 Résultats attendus du colloque

Les objectifs précédents sont traduits en six grands résultats précis attendus et produits au terme de la rencontre :

1. **Une cartographie précise de la situation** tant factuelle que juridique des expériences nationales et régionales est réalisée ;
2. **Les connaissances et propositions de stratégie et de démarche permettant d'orienter les politiques publiques** dans la sécurisation du foncier agro-pastoral sont produites ;
3. **Une déclaration politique impliquant les décideurs nationaux et régionaux dans le soutien à la sécurisation du foncier agro-pastoral** est discutée et validée par les acteurs stratégiques ;
4. **Une feuille de route mobilisant les acteurs clefs dans la mise en œuvre de la déclaration politique** est élaborée par les OP et les institutions ministérielles représentées ;
5. Au terme de la rencontre, **un site internet met en accès libre l'ensemble des textes préparatoires**, des présentations, des synthèses des débats et des engagements des acteurs...
6. **Un enregistrement vidéo des présentations et des débats**, destiné à être diffusé dans les universités des pays participants.

Le projet de publication d'un ouvrage communiquant les présentations les plus abouties pourrait aussi être envisagé, il pourrait intégrer la cartographie de la situation factuelle et juridique de chaque pays participant.



Abreuvement du troupeau sur un puits pastoral en Mauritanie

4- Structuration du colloque, quatre axes de questionnement mis en débats

4-1 Structuration d'ensemble du programme du Colloque

Pour aborder pleinement les questions soulevées par ces analyses et alimenter de manière concrète les décideurs et responsables des politiques foncières des pays des deux régions, comme des instances sous régionales et des organisations de la société civile concernées, ce colloque se structurera autour de quatre axes principaux de partage des connaissances et de propositions d'amélioration des politiques foncières :

- i. **Processus d'élaboration de politiques foncières** légitimes et légalisées ;
- ii. **Statuts des terres agro-pastorales** et des communs pastoraux ;
- iii. **Dispositifs de gouvernance responsable** du foncier agro-pastoral ;
- iv. **Mécanismes d'information et de défense des droits** par les agriculteurs et les éleveurs.



Troupeau transhumant dans le nord de la Côte d'Ivoire

4-2 Journée introductive : diversité des enjeux et des politiques

La journée introductive du Colloque permettra de partager la diversité des enjeux et des processus des politiques foncières engagées dans les pays et au niveau régional. Quels sont les enjeux sociaux, politiques, économiques et réglementaires actuels liés au pastoralisme dans les deux espaces régionaux ? Quels nouveaux défis se profilent face aux changements climatiques pour la sécurisation du foncier agro-pastoral ? Face à ces enjeux quelles sont les visions portées par la CEDEAO et la CEEAC pour une gestion durable et apaisée du foncier agro-pastoral ? Quelle trajectoire pour le Tchad ?

4-3 Journée thématique : approfondir les expériences et partager les innovations

La journée thématique : Une fois rappelée cette diversité des situations agro-pastorales, des enjeux et des trajectoires engagées dans les deux régions, ce sont quatre axes de questionnement et d'innovations qui seront approfondis en quatre sessions en parallèle :

L'axe 1 : Processus d'élaboration des politiques foncières agro-pastorales : « *Quelles démarches et processus développer pour élaborer efficacement des politiques et instruments fonciers adaptés, reconnus et effectivement mis en œuvre par les acteurs dans les territoires?* »

L'axe 2 : Statut des terres agro-pastorales et des communs pastoraux. Cette session s'interrogera sur « *quels statuts promouvoir pour une meilleure reconnaissance et gestion des terres pastorales communes et des terres agropastorales : statuts des couloirs de transhumance, des aires de pâturage, règles de vaine pâture, statuts des aires de repos, des espaces riverains des points d'eau et des marchés à bétail, reconnaissance des conventions entre éleveurs et agriculteurs pour développer l'association agriculture / élevage ?* »

L'axe 3 : Dispositifs de gouvernance responsable du foncier agro-pastoral : « *Quels dispositifs et institutions mettre en place pour une gouvernance responsable ? Quelles instances promouvoir pour une mise en œuvre effective et équitable des textes au plus près des usagers et des gestionnaires locaux ?* »

L'axe 4 : Mécanismes d'information et de défense des droits par les agriculteurs et les éleveurs. « *Quels systèmes d'informations et de défense des droits par les usagers doit-on promouvoir ? Comment peuvent-ils parvenir à mieux défendre leurs droits et par cela influencer sur une meilleure gouvernance ? Quels appuis, quels outils ?* ».

4-4 Journée de partage des travaux et des engagements

La journée de partage des travaux et de mise en perspective des engagements stratégiques et politiques. Le troisième jour du colloque permettra aux participants de partager les points essentiels à retenir des quatre sessions qui se seront déroulées en parallèle. Une dernière séquence procédera à une table ronde conclusive et prospective. La clôture du colloque qui suivra fera lecture de la déclaration politique issue des échanges entre les ministres et les responsables régionaux.

5- Les organisateurs de ce colloque

L'organisation et la préparation de ce colloque mobilise trois instances : un comité d'honneur, un comité d'organisation et un comité scientifique.

5-1 Comité d'honneur

Le colloque est placé sous le Haut Patronage du Ministre de l'Elevage et des Productions Animales du Tchad (MEPA). Le Comité d'Honneur du colloque, présidé par le MEPA, est constitué des Présidents de la Commission de CEMAC et de CEDEAO, le Secrétaire Général de la CEEAC, le Secrétaire Exécutif du CILSS, le Ministre de l'Agriculture et de l'Irrigation du Tchad et des représentants de certaines organisations internationales (BM, FIDA, DUE, AFD, DDC, GIZ, BAD...).

5-2 Comité d'organisation

Le comité d'organisation est constitué des Responsables des Institutions en charge du Développement rural, des projets et programmes, de la société civile et des organisations professionnelles. Il est chargé de la mobilisation des ressources et de la gestion logistique et financière du Colloque.

5-3 Comité scientifique

Le comité scientifique est composé de chercheurs et d'experts qui ont été sélectionnés au niveau de la sous-région et au niveau international sur la base de leur profil. Leur rôle est de garantir la qualité scientifique des communications et des rapports des groupes de réflexion. Ce comité scientifique bénéficie du soutien du Comité Technique Foncier et Développement de l'AFD. A travers cet appui plusieurs membres du CTFD³ spécialistes des questions foncières dans la région sont associés à la conception du programme de la rencontre.

³ Le CTFD apporte aussi une contribution financière à la participation de plusieurs intervenants et participants d'Afrique de l'Ouest ainsi qu'au financement du secrétariat technique du Colloque (finalisation du programme et de la note de cadrage, préparation des intervenants, production du document destiné aux participants, animation du Colloque et productions des documents finaux...).



Troupeau en mouvement dans le Guéra au Tchad

6- Les participants et invités au colloque

Les participants au colloque seront prioritairement les acteurs ministériels, les organisations professionnelles pastorales (RBM, APSS, CONFIFET, COPAFIB, AEN...) et les organisations agricoles (ROPPA, CNCPRT...), chercheurs (structures nationales et régionales CORAF, LASDEL ...), institutions de gestion du foncier (Code Rural du Niger, services techniques concernés dans les pays...), bailleurs de fonds, des organisations d'éleveurs et agro-éleveurs, des législateurs, des collectivités territoriales décentralisées principalement d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Seront également invités quelques participants de pays pastoraux qui ont mis en œuvre de manière récente et/ou innovantes des politiques du foncier agro-pastoral renouvelées dans le sens de la régulation négociée de l'accès aux espaces pastoraux et de gestion collective des parcours.

Les principaux partenaires techniques et financiers engagés dans la mise en œuvre de la Déclaration de N'Djamena sont bien évidemment invités à cette rencontre.



Famille de pasteurs transhumants au Tchad

Adresse contact : colloque.foncier.agropastoral@gmail.com